



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Direction des services du Cabinet  
et de la sécurité

Service interministériel de  
défense et de sécurité civile

Gap, le 31 JUIL. 2017

Arrêté n° 05-2017-07-31-006

**Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques situés sur la commune de SAINT-CHAFFREY**

**Le préfet des Hautes-Alpes**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;
- VU le décret du 17/12/2015 portant nomination de Monsieur Philippe COURT en qualité de Préfet des Hautes-Alpes ;
- VU le décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n°2012-475 du 12 avril 2012 modifiant l'article R125-24 du code de l'environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2006-37-12 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels majeurs situés dans le département des Hautes-Alpes et ses arrêtés modificatifs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013287-0032 du 14 octobre 2013 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels majeurs situés sur la commune de Saint-Chaffrey ;
- VU l'arrêté préfectoral n°192-4 du 11 juillet 2001 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques naturels (PPR) sur la commune de Saint-Chaffrey ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-349-14 du 15 décembre 2009 approuvant ledit PPR ;
- VU l'arrêté préfectoral n°005-2016-10-26-005 du 26 octobre 2016 prescrivant la modification du plan de prévention des risques naturels (PPR) sur la commune de Saint-Chaffrey ;
- VU l'arrêté préfectoral n°05-2017-07-31-006 du 31 juillet 2017 approuvant la modification du plan de prévention des risques naturels (PPR) sur la commune de Saint-Chaffrey ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes

## A R R E T E

### Article 1er :

L'arrêté préfectoral n° 2013287-0032 sus-visé est abrogé

### Article 2 :

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Saint-Chaffrey sur les risques naturels, miniers et technologiques, sont consignés dans un dossier communal d'information (DCI) annexé au présent arrêté.

### Article 3 :

Le DCI comprend les pièces suivantes :

- la fiche communale d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques comprenant l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- la délimitation des zones exposées aux risques naturels et l'intensité des risques ;
- le zonage réglementaire du plan de prévention des risques approuvé ;
- le règlement du plan de prévention des risques approuvé ;
- le modèle de l'état des risques naturels, miniers et technologiques à remplir par le vendeur ou le bailleur.

### Article 4 :

Le présent arrêté et le document d'information visé à l'article 3 sont librement consultables en préfecture des Hautes-Alpes, sur le site internet de la Préfecture et en mairie de Saint-Chaffrey.

Le présent arrêté et le document d'information visé à l'article 3 est également communiqué à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

### Article 5 :

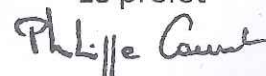
Les informations visées aux articles 2 et 3 sont mises à jour dans les conditions définies à l'article R125-25 du code de l'environnement.

### Article 6 :

Messieurs le secrétaire général de la Préfecture, le directeur des services du Cabinet, les chefs de service départementaux et le maire de la commune de Saint-Chaffrey sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le préfet,

Le préfet



Philippe COURT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

## **DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**Article L 125.5 du code de l'environnement**

---

**SAINT CHAFFREY**

---

- fiche communale d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques comprenant l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer
  
- délimitation des zones exposées aux risques naturels et l'intensité des risques ;
  
- zonage réglementaire du plan de prévention des risques approuvé ;
  
- règlement du plan de prévention des risques approuvé ;
  
- modèle de l'état des risques naturels, miniers et technologiques à remplir par le vendeur ou le bailleur



Carte d'assemblage - Zonage au 1/50000

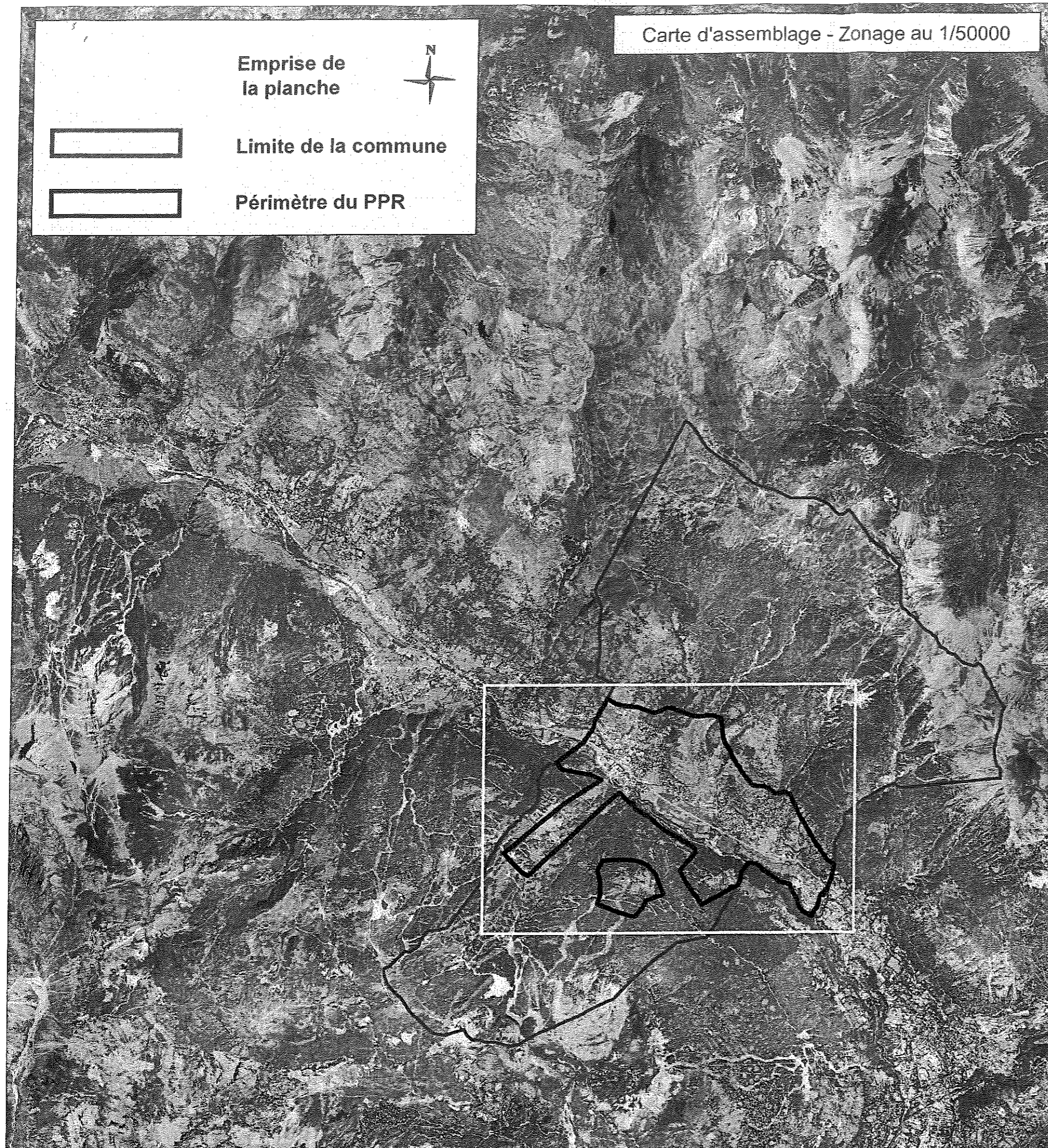
Emprise de  
la planche



Limite de la commune



Périmètre du PPR



*Liberté, Égalité, Fraternité*  
République Française

**PREFECTURE DES HAUTES-ALPES**

**CARTE DES ALEAS**

**du Plan de Prévention des Risques Naturels**

**COMMUNE DE  
SAINT-CHAFFREY**

Les documents cartographiques ci-après reproduisent  
les documents de référence consultables en mairie

La carte compte une seule planche et  
la présente carte d'assemblage  
1 planche A3 au 1/50 000

**LEGENDE DE LA CARTE DES ALEAS**



Aléa faible



Aléa moyen



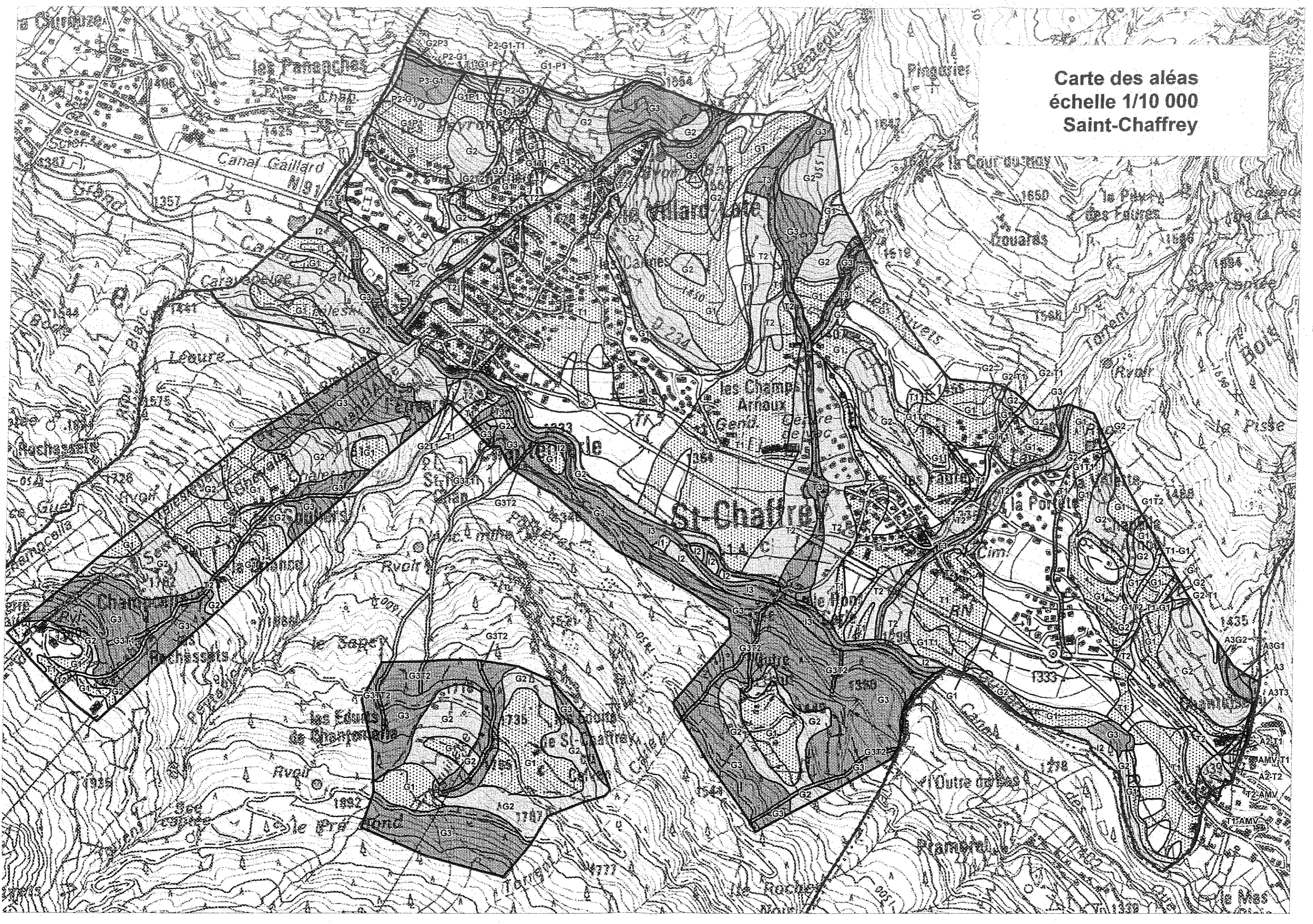
Aléa fort

E : ruissellement / ravinement  
I : inondation (Guisane)

G : glissement de terrain  
P : chutes de pierres  
T : crues torrentielles



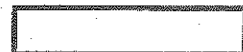
Carte des aléas  
échelle 1/10 000  
Saint-Chaffrey





Carte d'assemblage - Zonage au 1/50000

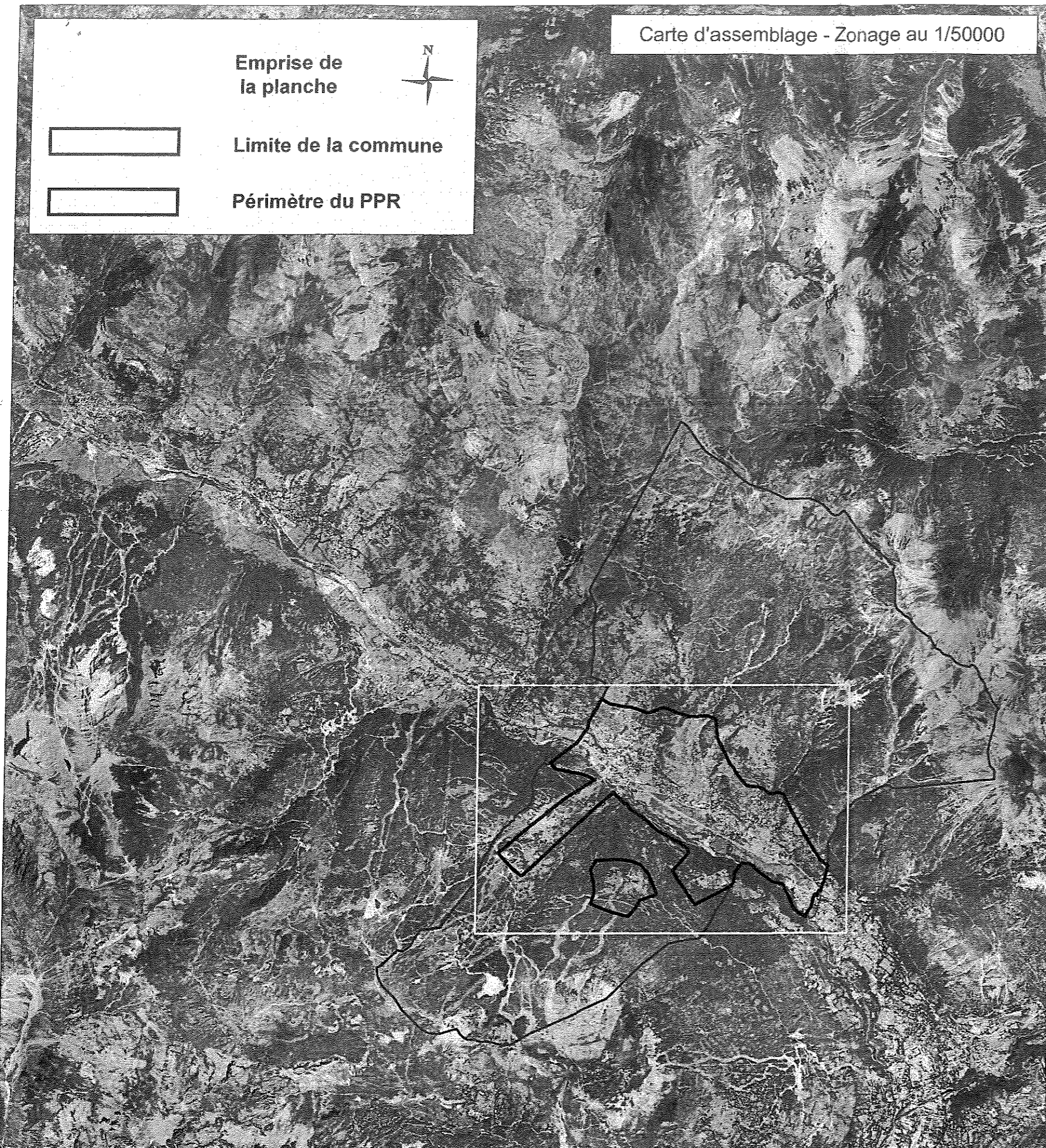
Emprise de  
la planche



Limite de la commune



Périmètre du PPR



*Liberté, Égalité, Fraternité*  
République Française

**PREFECTURE DES HAUTES-ALPES**

**ZONAGE REGLEMENTAIRE**

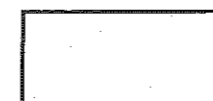
**du Plan de Prévention des Risques Naturels**

**COMMUNE DE  
SAINT-CHAFFREY**

Les documents cartographiques ci-après reproduisent  
les documents de référence consultables en mairie

La carte compte une seule planche et  
la présente carte d'assemblage  
1 planche A3 au 1/50 000

**LEGENDE DU ZONAGE**



Zones non réglementées



**Bx: constructions autorisées  
sous conditions (le N°x renvoie  
au règlement)**



**Rx: constructions interdites (le N°x  
renvoie au règlement)**







code postal : 05330

Commune de SAINT CHAFFREY

code Insee : 05133

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

## 1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° 05-2017-07-31-007

du 31/07/17

mis à jour le

## servitudes

## 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]

## 2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non 

Approuvé par arrêté  
préfectoral  
n° 2009- 349-14  
Modifié par arrêté préfectoral  
n°05-2017-07-31-006

date 15/12/2009  
31/07/2017

aléa

Avalanche  
Glissement de terrain  
Chute de pierre  
Inondations  
Crue torrentielle

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Le règlement

Les documents graphiques : carte d'aléas et de zonage réglementaire

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 

## 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible  
zone 5 zone 4 x zone 3 zone 2 Zone 1 \*

\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

consultable sur Internet \* 

## pièces jointes

## 4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Cartographie du PPR de la commune de SAINT CHAFFREY : 1 carte d'assemblage A3 des aléas, 1 carte A3 des aléas,  
1 carte d'assemblage A3 du zonage et 4 cartes A3 du zonage réglementaire

## 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre

2

catastrophes technologiques

nombre

Date : 01/08/2017

site\* [WWW.departement.gouv.fr](http://WWW.departement.gouv.fr)